

AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-083\_2017-DE  
Reçu le 26/10/2017

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier les Bains

commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

**N°083/2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **13 octobre 2017**

Date d'affichage : **19 octobre 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le 18 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Anne-Marie FORGEOUX, Maire

Etaient présents :

Roger GUGLIEMETTI - Catherine REBATEL – Carole CISSE – Christophe MARTIN, Adjoint  
Edmond CADET – Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE – Aurélien VINCENT -  
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT - Patrick LESPINASSE - Marie SANGNIER  
formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Aurélien BERNARD à Margot MERLE

Aurélien VINCENT a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>15</b>
PRESENTS	:	<b>14</b>
VOTANTS	:	<b>15</b>

**OBJET : RAPPORTS SUR L'EAU – ANNEE 2016**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2224-5,

Après avoir pris connaissance du rapport,

Le Conseil Municipal,

**PREND** acte du rapport sur l'eau potable 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Madame le Maire

Anne-Marie FORGEOUX



AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-083\_2017-DE  
Regu le 26/10/2017

AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-083\_2017-DE

Reçu le 26/10/2017



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service  
public de l'eau potable  
(Article L.2224-5 du CGCT)**

**2016**

---

**Service de l'eau  
Service des finances  
Services Techniques**

## SOMMAIRE

### AVANT-PROPOS

#### I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. Présentation du territoire desservi
2. Nombre d'habitants permanents et saisonniers
3. Mode de gestion
4. Ressources en eau

#### II. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux en 2016
2. Investissements en 2016

#### III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités de tarification de l'eau
2. Modalités de facturation de l'eau
3. Dépenses et recettes d'exploitation
4. Financement des investissements
5. Etat de la dette

AR PREFECTURE

005-210500799-20171018-083\_2017-DE

Regu le 26/10/2017

AVANT PROPOS

### Rappel de la loi

Article L2224-5

Modifié par la LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161

Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessous ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

\*\*\*\*\*

La commune bénéficie d'une ressource en eau abondante qui suffit à desservir tout le territoire. De plus, les variations saisonnières ne mettent pas en péril cette ressource.

Grâce à ces conditions, la commune bénéficie d'une dérogation Préfectorale et peut ainsi facturer l'eau au forfait et non au volume.

Le présent rapport a pour but de dresser le bilan technique et financier de ce service pour l'année 2016.

**I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE**

## 1. Présentation du territoire desservi

Le Monétier-les-Bains est un village des Hautes-Alpes, situé à 1 500 mètres d'altitude, et composante de la station de ski de Serre Chevalier. La commune s'étend sur 9 787 hectares comprenant, outre le chef-lieu, les hameaux du Lautaret (2 090 m), du Lauzet (1 668 m), des Boussardes (1 660 m), du Casset (1 512 m), des Guibertes (1 440 m), du Freyssinet (1 460 m) et du Serre-Barbin (1 450 m).

## 2. Nombre d'habitants permanents et saisonniers

Pour l'année 2016, la population permanente de la commune du Monétier les Bains est de 1044 personnes.

La population saisonnière se décline comme suit :

Catégorie	Nombre
Résidences secondaires ou meublés	3031
Chambres d'hôtel	655
Gîtes Chambres d'hôtes	248
Résidence de tourisme + TO	509+20
Place en village vacances ou hébergement collectif	532
Emplacements Camping	110
<b>TOTAL</b>	<b>5065</b>

Sources : derniers chiffres donnés, Office du Tourisme, service de l'eau commune du Monétier, 2011

## 3. Mode de gestion

Le service de distribution d'eau est géré en régie par la commune.

## 4. Ressources en eau

L'eau distribuée sur la commune du Monétier-les-Bains provient de six sources appartenant à la commune. Les captages sont utilisés pour l'alimentation en eau potable :

- Source de La Moulette, captage pour le chef-lieu
- Source du Grand Tabuc, captage pour le chef-lieu
- Source du Petit Tabuc, captage du Clos du Gué pour le Casset
- Source du Lauzet, captage des Fontêtes pour le Lauzet
- Source des Villards, captage des Villards pour les Guibertes
- Source du Bachas et du Cibouit, captage les restaurants d'altitude

Les habitations du Lautaret sont alimentées par le captage de La Combe de Laurichard se trouvant sur la commune de Villar d'Arène.

**II. INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Au titre du contrôle sanitaire réglementaire, l'ARS (Agence Régionale de Santé) effectue périodiquement des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon, laboratoire agréé par le ministère de la Santé mandaté par l'ARS. Elles sont à la charge du service de l'Eau Potable.

## 1. Qualité de l'eau distribuée dans les différents réseaux en 2016

La bactériologie est une recherche de micro-organismes, indicateurs d'une contamination des eaux.

Chef-lieu : 90.5% de conformité

Le Lauzet : 100% de conformité

Le Casset : 86.7% de conformité

Le Bachas : 100% de conformité

Les Guibertès/Freyssinet

/Serre-Barbin/ Les Oches : 88.9% de conformité

La dureté de l'eau provient de sa teneur en calcium et en magnésium. Elle est calculée en titre hydrotimétrique (TH) et révèle le taux de calcaire de l'eau. Une eau est déclarée calcaire au-delà du taux moyen qui est de 15 degrés français (F°). Le TH de l'eau sur la commune varie selon les prélèvements et selon les sources.

Chef-lieu	TH moyen = 13.1 ° F	eau peu calcaire
Le Lauzet	TH moyen = 5.5 ° F	eau très peu calcaire
Le Casset	TH moyen = 14.5 ° F	eau peu calcaire
Le Bachas	TH moyen = 13.2 ° F	eau peu calcaire
Les Guibertès/Freyssinet		
/Serre-Barbin/ Les Oches	TH moyen = 13.7 ° F	eau peu calcaire

Les Nitrates, éléments fertilisants, sont présents naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais, provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est 50 mg/l.

La teneur en nitrates des réseaux publics a toujours été conforme vis à vis de la norme :

Minimum : 1 mg/l

Maximum : 1.30 mg/l

Les Pesticides proviennent d'une utilisation excessive de produits de protection des récoltes (insecticides, désherbants,...). La concentration doit être inférieure à 0.0001 mg/l. Leur présence n'a jamais été détectée dans les réseaux.

Les fluors, oligo-éléments présents naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1.5 mg/l. Un excès de fluor peut induire des risques de fluorose dentaire. La teneur en fluor des réseaux publics a été conforme à la norme au cours de l'année 2016 avec un maximum de 0.17 mg/l.

## 2. Investissements en 2016

- Reprise de la conduite des Guibertès et du Freyssinet
- Raccordement électrique et remplacement des pompes pour le réservoir des Conchiers
- Poteau incendie
- Construction d'un décanteur sur le captage du Tabuc



## III. INDICATEURS FINANCIERS

## 1. Modalités de tarification de l'eau

Les tarifs, fixés par une délibération du Conseil Municipal du Monétier, n'ont pas été augmentés depuis 2012.

Les tarifs sont de type forfaitaire, en fonction de la catégorie de client. Il n'existe pas moins de 23 catégories différentes, adaptées à la configuration actuelle et future de la commune.

Les tarifs comprennent également des services pouvant être rendus aux abonnés : l'ouverture ou la fermeture de vanne et le branchement au réseau.

Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
Canton du Monétier-les-Bains

Commune du  
**MONETIER-LES-BAINS 05220**

N°078/2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mill onze,  
Le 10 octobre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre HOUVIER, Maire

Etant présents :

Roger GIUGLIEMETTI - Anne-Marie FORGEOUX - Claude PLEINDOUX  
Christophe MARTIN, Adjoint  
Christophe CANGIANO - Patrick LESPINASSE - Olivier REY - Edmond CADET -  
Catherine REBATEL - Alain BOITTE - Carole CISSE - Bruno BOUCHARD -  
Alain BERNARD

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Béatrice KOEKKOEK à Patrick LESPINASSE

Christophe CANGIANO a été élu Secrétaire

DATE DE CONVOCAION

5 octobre 2012

DATE D'ARRIVAGE

11 octobre 2012

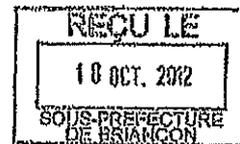
NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 14

VOTANTS 15

**OBJET :**  
**TARIFS DU SERVICE**  
**DE L'EAU**



Le rapporteur informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter la tarification de l'eau potable, sachant que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2010.

Cette augmentation de 2% permettra d'assurer l'entretien et la modernisation des réseaux et de répondre aux exigences, toujours plus drastique, de l'Agence Régionale de Santé

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

## APPROUVE les tarifs ci-dessous

catégorie	tarifs actuels	nouveaux tarifs
Logement	64,69	65,98
Mobilier 1 à 7 personnes	44,69	45,98
Mobilier 8 à 12 personnes	115,62	117,91
Hôtel, collectivité (par place lit-branchage)	11,18	11,40
Hôtel par chambre, collectivité	55,41	56,33
Collectivité, municipalité par place	7,98	8,13
Commerces : Boucherie, bar	114,99	117,28
Commerces : alimentation, artisanat, professions libérales	58,08	59,24
Suppétérie	121,21	123,63
Cantines, collectivités (lit, couchage)	5,12	5,22
Restaurants jusqu'à 100 places	6,24	6,36
Restaurants au-delà de 100 places - par place	4,78	4,87
Façade seul	43,73	44,62
Plaque	43,73	44,62
Manœuvre de vanne	13,06	13,37
Forfait plomberie et charge réseau	271,92	277,35
Centre thermique individuel	11 124,00	11 346,48
Eau construction less. 1 à 5 appartements	46,51	48,25
Eau construction less. 6 à 15 appartements	247,20	252,14
Eau construction au-delà de 15 appartements	614,09	630,36
Eau chantier autres constructions abob < 300 m²	26,52	28,25
Eau chantier autres constructions 300 abob < 2000 m²	247,20	252,14
Eau chantier autres constructions abob > 2000 m²	614,09	630,36

## 1.a. Tarification de la pollution

En outre, suite à la directive du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le taux de base de la redevance pollution augmente d'un centime par mètre cube, soit 0,22 €/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2012 au lieu de 0,21 €/m<sup>3</sup> en 2011.

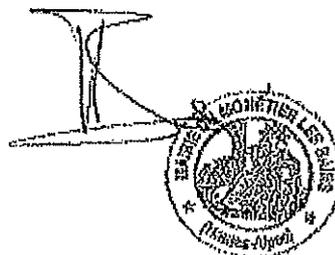
En conséquence, il est nécessaire de répercuter cette augmentation afin de recouvrer les sommes dues.

Les nouveaux tarifs, par catégories, seront pour 2012 les suivants :

Catégories	Prix 2011	Prix 2012
Logement	15,40	16,17
Mobilier 1 à 2 personnes	15,40	16,17
Mobilier 3 à 12 personnes	28,89	30,33
Hôtel, collectivité plus de 100 lits	1,92	2,00
Hôtel par chambre, kitchenette	15,20	15,86
Cabines, camping par place	1,35	1,42
Commerces : laveries, bar	28,89	30,33
Commerces : alimentation, professions libérales, artisans	15,41	16,18
Suppôts	38,31	40,43
Coulines, collectifs (lit couchage)	3,85	4,04
Restaurant jusqu'à 100 places (par place)	98,90	101,11
Restaurant au-delà de la 100 <sup>ème</sup> place	209,91	220,40
Fermettes	10,60	11,13
Centre écomuséologique	209,91	220,40

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

LE MAIRE



N.B : Le taux de redevance pollution n'a plus fait l'objet de délibération de la part de la collectivité. L'application de ce taux est obligatoire. Il résulte d'un texte législatif qui confie au seul conseil d'administration des agences de l'eau le soin de le fixer après avis conforme des comités de bassins.

Pour information, le taux de redevance pour 2016 est de 0,29€/m<sup>3</sup>. Il reste inchangé par rapport à 2015.

## 2. Modalités de facturation de l'eau

A partir de l'année 2006, l'assainissement (compétence de la Communauté de Communes du Briançonnais) a été délégué à la SEERC.

Pour des raisons techniques, il a été décidé de facturer sur le même document l'eau et l'assainissement.

Un paiement global est effectué par le contribuable à la Trésorerie du Monétier, cette dernière se chargeant du reversement de la part revenant à chacun.

Ce procédé est inscrit dans une convention de facturation conclue entre la SEERC, la Communauté de Communes du Briançonnais et la Commune du Monétier.

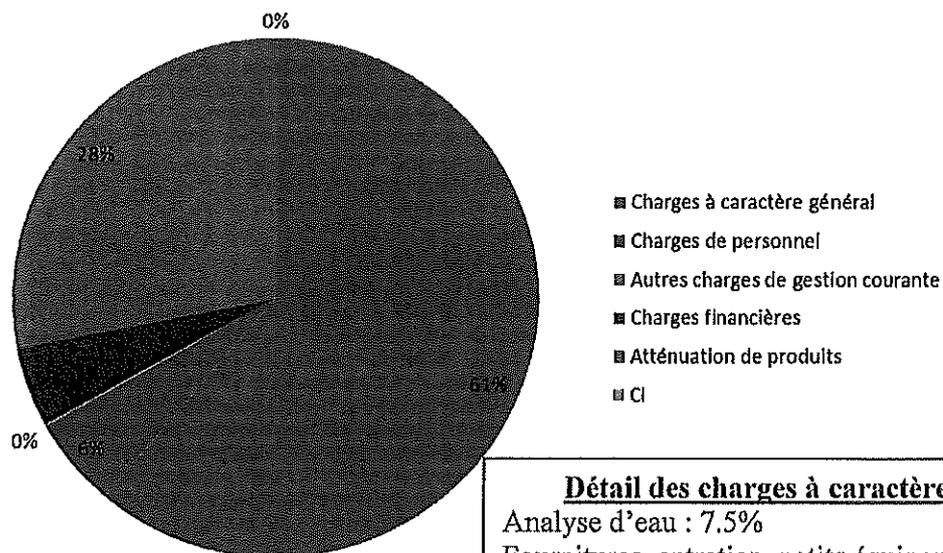
Le modèle de facture est le suivant :



## 3. Dépenses et recettes d'exploitation

Le service de l'eau fait l'objet d'un budget annexe au budget communal. Celui-ci est assujéti à la TVA et est traité selon la nomenclature M49.

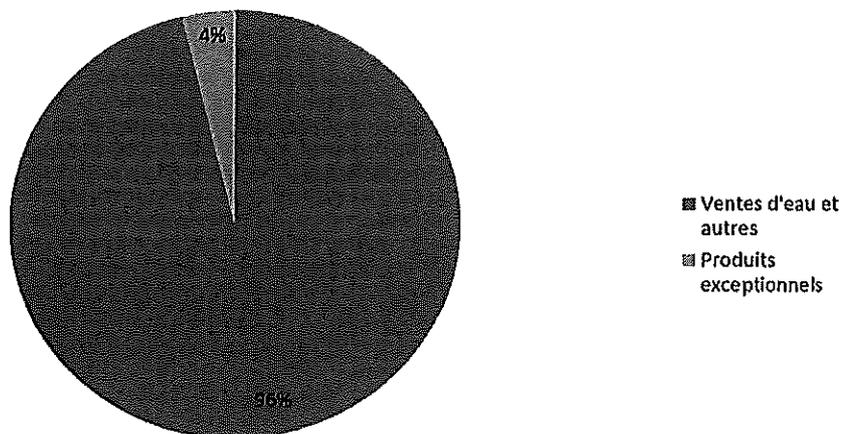
### Dépenses d'exploitation 2016 : 261 666,20€



#### Détail des charges à caractère général

Analyse d'eau : 7.5%  
Fournitures, entretien, petits équipements : 15.7%  
Prestation de services : 3.9%  
Entretien de biens immobiliers : 3.5%  
Maintenance : 0.1%  
Frais de télécommunication : 0.2%  
Concours, divers et cotisations : 0.9%  
Taxes : 68%

### Recettes d'exploitation 2016 : 289 489,99€



DEPENSES D'EXPLOITATION 2016		RECETTES D'EXPLOITATION 2016	
Charges à caractère général	159 968,61 €		
Charges de personnel	14 689,79 €	Ventes d'eau et autres	278 288,70 €
Autres charges de gestion courante	316,96 €	Autres produits de gestion	0,00 €
Charges financières	13 181,84 €	Produits exceptionnels	11 201,29 €
Charges exceptionnelles	73 509,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>261 666,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>289 489,99 €</b>

L'augmentation des dépenses d'exploitation est, comme l'année précédente, liée à la taxe imposée par l'agence de l'eau, et classée dans l'*atténuation de produits*.

La baisse des recettes d'exploitation pour l'année 2016 est due notamment au retard de l'établissement et à l'envoi des factures, mais aussi à l'absence de rôles a périodiques.

#### 4. Financement des investissements

La commune du Monétier a procédé à divers investissements en 2016.

Opération	Montant dépensé en 2016	Subventions accordées
Poteau incendie	1 467,20 € HT	néant
Construction d'un décanteur sur le captage du Tabuc	3 474,64 € HT	néant
Pose des compteurs d'eau	17 556,99 € HT	néant
<b>TOTAL</b>	<b>22 498,83 € HT</b>	<b>néant</b>

*Ces éléments sont extraits du compte administratif 2016*

## 5. Etat de la dette

Au titre de l'exercice 2016, la dette du service de l'eau se décompose de la manière suivante :

Objet de la dépense	Organisme prêteur	Durée	Montant	Montant en capital au 01/01/2016	Amortissement 2016	Intérêts 2016	Annuité 2016
Investissements 2002 eau / assainissement	Dexia crédit local	15 ans	113 000	19 329,23	9 432,61	951,00	10 383,61
Travaux eau / assainissement	Caisse d'Epargne	15 ans	132 000	32 934,14	10 480,97	1 538,02	12 018,99
Jonction Monétier/ Guibertès	Banque populaire	15 ans	85 000	56 855,41	5 370,47	2 166,89	7 537,36
Jonction Fontêtes/ Lauzet	Dexia crédit local	15 ans	230 000	161 070,28	14 418,12	4 733,20	19 151,32
Travaux eaux divers	Crédit Agricole	15 ans	150 000	80 868,48	10 026,34	3 792,73	13 819,07
<b>TOTAL</b>				<b>351 057,54</b>	<b>49 728,51</b>	<b>13 181,84</b>	<b>62 910,35</b>

On observe une baisse de 12% par rapport à l'année 2015.